

Bonjour à tous.

Selon nos statuts et règlements une séance extraordinaire peut être tenu si, selon l'article 18.02 b) un nombre de membres égal à 10% des membres en règle, en fait la demande. Comme environ 60 de nos membres ont exprimé le désir d'obtenir cette assemblée générale extraordinaire, elle aura lieu le jeudi 9 février 2006 à compter de 17 h au studio TV-1 pour les membres à Montréal et par le biais d'une conférence téléphonique pour les régions. Cette rencontre a lieu le soir car nous croyons que le temps habituellement alloué le midi n'aurait pas été suffisant pour expliquer la démarche des derniers mois et pour laisser les gens s'exprimer sur le sujet. Nous espérons que vous y serez tous. Pour ceux qui participeront par le biais de la conférence téléphonique, il est important de nous confirmer, dans les plus brefs délais, le numéro de téléphone où nous pourrons vous joindre. Pour plus d'éclaircissements, vous pouvez vous référez aux articles 18.0, 19.02, 20.01 et 26.0 de nos statuts et règlements en cliquant sur le lien suivant : [http://www.sgetq.org/pdf/divers/Statuts\\_et\\_reglements.pdf](http://www.sgetq.org/pdf/divers/Statuts_et_reglements.pdf)

Voici l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Restructuration de Télé-Québec et stratégie syndicale
3. Levée de la réunion

Bonne journée et à jeudi